In Extenso
AUDIT

LES ATELIERS INTERNATIONAUX DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE DE CERGY PONTOISE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Immeuble Le Verger – Rue de la Gare
95000 Cergy-Pontoise

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

In Extenso IDF Audit
Agence : Nogent sur Marne
Siège social : 15 boulevard Gabriel Péri – 92240 Malakoff
S.A.S de Commissariat aux Comptes au capital de 50 000 euros
392 437 356 RCS NANTERRE– APE 6920Z – TVA FR 91 392 437 356
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

LES ATELIERS INTERNATIONAUX DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE DE CERGY PONTOISE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Immeuble Le Verger – Rue de la Gare
95000 Cergy-Pontoise

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'œuvre de Cergy-Pontoise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

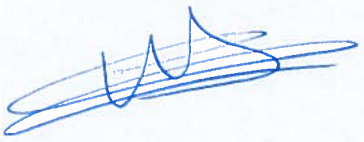
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
  S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nogent sur Marne, le 19 juin 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

Christian SERPAUD



Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	38 682	38 265	417	1 350
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	300		300	300
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	581		581	581
	TOTAL (II)	**39 563**	**38 265**	**1 298**	**2 231**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	55 467		55 467	113 372
	Charges constatées d'avance	4 172		4 172	3 272
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	100 214		100 214	234 682
	TOTAL (III)	**159 853**		**159 853**	**351 326**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	**199 416**	**38 265**	**161 151**	**353 557**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	581
(2) dont créances à plus d'un an	

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	100 000	100 000
	Réserves pour projet de l'entité	36 050	36 050
	Autres		
	Report à nouveau	35 210	(6 448)
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(73 180)**	**41 658**
	Total des fonds propres (situation nette)	**98 079**	**171 259**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**98 079**	**171 259**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	113	7 842
	Total des provisions	**113**	**7 842**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 639	54 549
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	11 252	19 148
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		4 011
	Produits constatés d'avance	17 068	96 747
	Total des dettes (1)	**62 959**	**174 456**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**161 151**	**353 557**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	62 959	174 456
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	20 400	22 231
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	214 829	482 591
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 250	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	40 000	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	7 729	248
	Utilisations des fonds dédiés		19 264
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 906	5 491
	Total des produits d'exploitation	**287 115**	**529 825**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	161 912	275 452
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 302	1 516
	Salaires	145 021	144 168
	Cotisations sociales	50 923	43 880
	Dotation aux amortissements et dépréciations	932	1 036
	Dotation aux provisions		7 842
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	771	2 866
	Total des charges d'exploitation	**361 861**	**476 761**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(74 746)**	**53 064**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(74 746)**	**53 064**
PRODUITS FINANCIERS	De participation	1 566	1 849
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**1 566**	**1 849**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**1 566**	**1 849**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(73 180)**	**54 913**
	Produits exceptionnels		**448**
	Charges exceptionnelles		**13 703**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**(13 255)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**288 681**	**532 122**
	TOTAL DES CHARGES	**361 861**	**490 464**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(73 180)**	**41 658**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	34 685	60 655
Bénévolat		
TOTAL	**34 685**	**60 655**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	34 685	60 655
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	**34 685**	**60 655**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Objet et périmètre de l'Asssociation :

Les Ateliers, association à but non lucratif créée en 1982 par les urbanistes de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise , organise en France et à l'étranger des ateliers de production collective au service du projet territorial, permettant de porter un regard nouveau, varier les échelles, oublier les frontières administratives, revisiter les territoires.

Ces ateliers durent de quelques jours à plusieurs semaines en fonction des thématiques et des territoires. Ils regroupent et réunissent plusieurs dizaines de participants, experts juniors ou seniors, qui travaillent en équipes internationales et pluridisciplinaires.

Le travail collectif de production est accompagné par des professionnels et rythmé par des rencontres et des forums d'échanges. Chaque sujet est choisi et préparé avec les autorités locales.

L'association organise également des formations-actions à destinations des professionnels du domaine de l'aménagement du territoire.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, l'Association a concrétisé deux ateliers en France, un atelier senior-expert et un atelier junior.

A l'international, deux petites participations ont pu voir le jour à Porto-Novo-Bénin en lien avec l'association Ouadada et l'autre en Ukraine en partenariat avec la ville de Lutsk et Urba2000.

D'autres activités de réflexion, de production et de débat ont été portés par les Ateliers en lien avec de nombreux partenaires scientifiques: les Rencontres des Imaginaires Locaux, un séminaire productif, des tables rondes thématiques, ainsi que de nombreuses publications.

L'année 2025 a également été marquée par le départ à la retraite de l'ancienne directrice, en poste depuis 2015, et par la prise de fonction de la nouvelle directrice, déjà directrice par intérim depuis février 2024.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014
- Le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 actualisé du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2023-03 du 7 juillet 2023
- Les articles 123-12 à 123-28 du Code de Commerce

Le bilan de l'exercice présente un total de **161 151** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **288 681** euros et un total **charges** de **361 861** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-73 180** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de présentation lié à l'application du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le nouveau règlement n°2023-03 de l'Autorité des normes comptables modifiant le règlement ANC2018-06 en coordination avec le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette première application, traitée comme un changement de méthode comptable, a entraîné des adaptations de présentation et, le cas échéant, des reclassements ayant un impact sur certains postes des comptes annuels. Les effets de ce changement sont les suivants :

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :
- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les fonds propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers :
- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Informations sur les postes du bilan

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, soit :

- Mobilier : 3 ans
- Matériel informatique : 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres réserves

Les autres réserves s'élèvent à 36 050€. Elles sont composées d'excédant réalisés par l'association au cours des exercices 2017, 2018 et 2019.

Informations sur le compte de résultat

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cotisations

L’entité appelle des cotisations auprès de ses membres. Le fait générateur retenu pour la comptabilisation de ces cotisations est l’encaissement.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les cotisations des membres de l'Association sont fixées selon les modalités suivantes :

Adhésions d'individus :

- Professionnels imposés en France : 80 €
- Professionnels non imposés en France :30 €
- Etudiants ou situation particulière : 20 €
- Membre bienfaiteur : 200 €

Adhésions de structures (universités, instituts, associations, collectivités…) :

- Adhésion classique : 550 € et plus
- Parrain : 1 800 €
- Adhésion de soutien : 2500 €, 5000 €, 10 000 €, 15 000€

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Autres informations

Contributions volontaires en nature

L'Association a bénéficié de contributions volontaires en nature à hauteur de34 685€ réparti par Atelier de la manière suivante:

Atelier	Valorisation bénévolat (en €)
Hyderabad	420 €
Cameroun	280 €
La Défense	7 000 €
Porto Novo	280 €
Atelier Francilien	25 375 €
Ukraine	1 330 €
Total	34 685 €

Effectif salarié

Au 31 décembre 2025, l'effectif s'établit à quatre salariés.

Cet effectif se répartit comme suit :

- Deux salariés font partie du collège cadre;
- Deux salariés font partie du collège non cadre.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires de commissaire aux comptes ont été provisionnées à hauteur de 11 160 € TTC au titre de l'exercice 2025.

Engagement de départ à la retraite

Le montant des droits acquis par les salariés pour les indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée font l'objet d'une comptabilisation à partir de l'exercice 2025.

Les paramètres économiques, sociaux et techniques retenus sont :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- 1% Constant pour la catégorie : Cadres

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- 1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.8 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :Paramètres sociaux

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 64 ans pour la catégorie : Cadres
- 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 1 % constant pour la catégorie : Cadres
- 1 % constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 40 % pour la catégorie : Cadres
- 40 % pour la catégorie : Non Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètre technique

- L'année des calculs retenue est 2025.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2018-2020 - données def.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.

Montant des rémunérations des plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association

Conformément à la loi 2006-586 du 23 mai 2006, nous vous informons que les dirigeants des Ateliers Internationaux sont les membres du conseil d'administration, à ce titre, ne perçoivent aucune rémunération.

Absence de fonds en provenance de l'étranger

Conformément aux dispositions de l'article 4-1 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, l'association n'a perçu, au cours de l'exercice 2025, aucun financement en provenance de l'étranger relevant de l'article L.612-1 du Code monétaire et financier.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	42 763				4 081	38 682
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**42 763**				**4 081**	**38 682**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EITRE CEDES						
FINANCIERES	Participations	300					300
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	581					581
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**881**					**881**
	TOTAL	**43 644**				**4 081**	**39 563**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			41 413	932	4 081	38 265
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**41 413**	**932**	**4 081**	**38 265**
	TOTAL			**41 413**	**932**	**4 081**	**38 265**

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	7 842		7 729	113
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**7 842**		**7 729**	**113**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	legs ou donations				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	**7 842**		**7 729**	**113**

Dont dotations et reprises { - d'exploitation			
- financières			
- exceptionnelles }		7 729	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

CREANCES	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	581		581
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	55 467	55 467	
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	4 172	4 172	
TOTAL DES CREANCES	**60 220**	**59 639**	**581**

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

DETTES	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	34 639	34 639		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	3 739	3 739		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 834	5 834		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 679	1 679		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	17 068	17 068		
TOTAL DES DETTES	**62 959**	**62 959**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	100 000				100 000
Réserves pour projet de l'entité	36 050				36 050
Autres réserves					
Report à nouveau	(6 448)	41 658			35 210
Excédent ou déficit de l'exercice	41 658	(41 658)		73 180	(73 180)
Situation nette	**171 259**			**73 180**	**98 079**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**171 259**			**73 180**	**98 079**

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**4 172**
Assurance		3 716	
Medecine du travail		456	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**4 172**

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**17 068**
ATELIER OUADADA BENIN		12 750	
ATELIER HYDERAD		4 318	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**17 068**